# PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Parents, si votre enfant à un problème de santé qui nécessite la mise en place d'un PAI, vous êtes concernés

Les Projets d'Accueil Personnalisés (PAI) sont mis en place pour favoriser l'accueil des enfants atteints de problèmes de santé afin qu'ils puissent suivre une scolarité normale et être accueillis en collectivité.

- 1- La famille doit faire une demande de PAI auprès du médecin de l'Education Nationale à qui elle fournira les éléments médicaux nécessaires à l'établissement du protocole.
- 2- Le médecin évalue les besoins spécifique (protocole d'urgence, prise de médicaments, aménagement scolaire et/ou pédagogique)
- 3- Il rédige et signe le PAI qui est cosigné par le Directeur d'Ecole, la Mairie et la famille.

Il est de la responsabilité des familles de transmettre le PAI dans sa totalité au service scolaire de la mairie afin que toutes les mesures nécessaires puissent être prises lors de l'accueil des enfants sur le temps de restauration scolaire.

Par ailleurs, les PAI ne seront appliqués qu'après signatures tripartites des parents, de l'Education Nationale et de la Mairie.

#### Les PAI doivent être renouvelés chaque année scolaire.

Il convient donc aux parents de prévoir ce renouvellement en amont de chaque rentrée scolaire.

Dès le matin de la rentrée scolaire, vous devez fournir la trousse d'urgence aux différents services fréquentés par votre enfant, à savoir :

- une pour le temps de restauration scolaire

Pour rappel : vous devez en fournir également une pour l'école et le centre de loisirs

Votre enfant ne pourra déjeuner tant que le protocole ET la trousse d'urgence ne seront pas fournis.

## PAI

## **ENGAGEMENT DE LA FAMILLE**

A retourner impérativement signé le matin de la rentrée scolaire

Ecoles maternelle et élémentaire de Cernay-la-Ville.
NOM et PRENOM de l'ELEVE :
DATE DE NAISSANCE :
CLASSE:
Je, soussigné responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, déclare autoriser le personnel communal du restaurant scolaire à donner à mon enfant le traitement prescrit par le médecin traitant selon l'ordonnance jointe au protocole.
Je les décharge des conséquences de cet acte thérapeutique effectué par des non médecins qui, de ce fait, ne peuvent pas être tenus pour responsables d'une erreur de diagnostic ou d'un retard dans la mise en route du traitement.
Je déclare avoir pris connaissance du protocole mis en place pour le service restauration scolaire et je m'engage à le respecter.
Fait à Cernay-la-Ville, le
Signature précédée de la mention « <i>lu &amp; approuvé</i> » :

#### **ANNEXE 1**

### PANIER REPAS DANS LE CADRE D'UN PAI

Document ne concernant que les enfants apportant un panier repas sur le temps de restauration scolaire

Principes généraux : ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

- 1- le choc anaphylactique (réaction allergique grave)
- 2- la toxi-infection alimentaire

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- 1- éviter tout contact avec les allergènes
- 2- éviter les contaminations
- 3- respecter la chaîne du froid

#### Mode d'emploi :

- un responsable unique : la famille

Les parents s'engagent à fournir :

- 1- la totalité des composants du repas, ce qui comprend également le pain, la mayonnaise, le ketchup, etc...
- 2- les boîtes destinées à contenir les composants
- 3- la glacière ou le sac isotherme nécessaire au transport et au stockage étiqueté au nom et prénom de l'enfant.
- 4- Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution, tous les contenants et ustensiles seront étiquetés au nom et prénom de l'enfant.

5-

Les parents autorisent l'enfant à déjeuner à la même table que les autres enfants n'ayant pas de PAI et acceptent que les agents et les enfants utilisent la vaisselle du restaurant scolaire (document « engagement de la famille » à signer).

Le personnel s'engage à nettoyer le contenant.

Dans le cas contraire, l'enfant sera isolé et les parents devront fournir tout le nécessaire à l'exécution du repas : couverts, contenants, verre, eau, etc... qui seront remis en l'état dans la glacière ou le sac isotherme.

NOM de l'enfant :	Prénom :
Date de naissance :	Classe :
Je soussigné,	, responsable légal de l'enfant a pris

#### ANNEXE 1

connaissance de l'annexe 1 – panier repas, a coché son choix de placement à table et s'engage à le respecter.

Fait à Cernay-la-Ville, le

Signature précédée de la mention « lu & approuvé » :

Page 3/3